

Les noms des ETF démystifiés

Les noms des ETF (Exchange-Traded Funds) peuvent sembler compliqués au premier abord, mais ils suivent une logique qui, une fois comprise, permet de déchiffrer facilement les informations essentielles du produit financier sur lequel on envisage d'investir.

Les éléments essentiels des noms d'ETF :

Nom de l'établissement émetteur : le nom du fournisseur de l'ETF (émetteur) ou de sa marque apparaît toujours au début. Les 3 principaux fournisseurs d'ETF en Europe sont iShares (marque des ETF émis par BlackRock), Xtrackers (marque des ETF de DWS), et Amundi (l'appellation Lyxor figure également fréquemment, bien que la société ait été rachetée en 2021 par Amundi).

Nom de l'indice : indique l'indice boursier que l'ETF suit, avec notamment la précision de la société ayant créé l'indice répliqué (comme «MSCI», «FTSE», «Solactive», etc...), éventuellement la région ou le pays visé (comme «World», «Europe», etc...), et parfois le segment spécifique de titres sur lequel l'ETF investit («Value» pour les sociétés systématiquement peu chères, «Momentum» pour les actions à forte croissance, «SRI» ou «PAB» (Paris-Aligned Benchmark) pour l'investissement socialement responsable, etc...). Les appellations «Core», «Edge» ou «Prime» sont des termes marketing utilisés par les fournisseurs d'ETF pour souligner sa grande popularité, des coûts avantageux ou bien d'autres avantages spécifiques.

Caractéristiques réglementaires : les lettres «UCITS» (Undertakings for Collective Investments in Transferable Securities) indiquent que l'ETF respecte les normes européennes de protection des

investisseurs. D'autres abréviations comme «OPCVM» (en Allemagne), «SICAV» (en France), ou «OEIC» (au Royaume-Uni) en sont des équivalents par pays.

Informations supplémentaires : de nombreuses précisions utiles peuvent compléter le descriptif, telle que la devise à la quelle l'ETF est exposé ou non, l'affectation des revenus générés par l'ETF (distribution ou capitalisation), le type de réplification de l'indice (directe ou synthétique), etc...

- La précision «EUR Hedged» signifie par exemple que l'ETF dispose d'une couverture systématique contre le risque de change de l'indice, et qu'il est donc converti automatiquement en Euros dans cet exemple, sinon cela signifie que l'investisseur sera exposé à la devise d'origine de l'indice.
- Si le nom présente l'information «D» ou «Dis», cela indique qu'une distribution des dividendes ou des coupons est assurée au porteur de l'ETF lorsque les membres de l'indice en versent, alors que «C» ou «Acc» correspond à un ETF capitalisant ces revenus et ne versant donc rien à son porteur.
- En complément de ces notions de distribution et de capitalisation, le nom de l'indice répliqué par l'ETF peut afficher «TR» (Total Return) ou «GR» (Gross Return) lorsque l'indice répliqué réinvestit systématiquement les dividendes et coupons mais AVANT fiscalité, lorsque le nom affiche «NR» (Net Return) ou bien «TRN» (Total Return Net) cela signifie que les dividendes et coupons sont inclus mais APRÈS fiscalité, et enfin la mention «PR» est indiquée lorsque ni les dividendes ni les coupons ne sont inclus dans l'indice répliqué.
- Un ETF faisant l'objet d'une réplification directe, autrement dit dont les composants exacts de l'indice sont systématiquement détenus par l'ETF, verra la mention «DR» être parfois indiquée, alors que lorsque l'ETF fait l'objet d'une réplification synthétique (donc passant par un intermédiaire

financier qui en garantit la performance), la mention «SWAP» peut alors figurer dans le nom.

- La précision «Capped» fait référence à un ETF disposant de limites d'investissement (pas plus de 10% investi sur une seule société par exemple), alors que celle de «ex» signifie que l'ETF s'interdit d'investir sur certaines thématiques spécifiques (Asie hors Japon par exemple, ou bien actions européennes hors financières, etc...).
- L'ETF peut répliquer l'opposé parfait de la performance de l'indice, et donc faire gagner à son porteur autant que ce que l'indice perd (gagner par exemple +1,5% quand le CAC40 baisse de -1,5%). Dans le nom de l'ETF, cela peut se manifester par des termes comme «Short», «Inverse» ou bien «Bear».
- L'ETF peut aussi parfois bénéficier d'un effet de levier, amplifiant les mouvements de l'indice avec des facteurs supérieurs à 1, par exemple 2 fois ou 3 fois. Le porteur bénéficiera ainsi du double ou du triple du mouvement de l'indice répliqué, que ce mouvement soit gagnant ou bien perdant ! Il est possible aussi de combiner l'effet de levier et la direction inverse de l'indice, tel qu'avec un ETF «Short 2x» par exemple.

Abréviations courantes :

ETP, ETF, ETC, ETN : les ETP (Exchange-Traded Products) sont le terme générique incluant tous les produits négociés en bourse, y compris les ETF, ETC et ETN. Les ETF (Exchange-Traded Funds) sont des fonds diversifiés qui suivent la performance d'un indice et qui sont négociés en bourse, les ETC (Exchange-Traded Commodities) sont des produits basés sur les matières premières, et les ETN (Exchange-Traded Notes) sont des titres de créance non garantis émis par des institutions financières, suivant la performance d'un indice ou d'une stratégie de marché spécifique.

Devise : indications telles que «EUR Hedged» pour la couverture de change, ou encore «USD» pour un ETF exposé au Dollar.

Distribution des revenus : «D» ou «Dis» pour

distribution, et «C» ou «Acc» pour capitalisation.

Type d'indice : «TR» (Total Return), «GR» (Gross Return), «NR» (Net Return), «TRN» (Total Return Net), «PR» (Price Return).

Réplication de l'indice : «DR» (Direct Replication) pour la réplication directe de l'indice, et «SWAP» pour la réplication synthétique.

Compléments d'indice : «Capped» pour les limites, et «ex» pour les exclusions.

ETF baissier : «Short», «Inverse» ou «Bear».

ETF à effet de levier : Amplification des mouvements de l'indice «2x», «3x», etc...

Exemple de décryptage :

Amundi Index MSCI Japan SRI PAB UCITS ETF DR - HEDGED USD (C)

Amundi : fournisseur de l'ETF.

Index MSCI : fournisseur de l'indice de référence répliqué.

Japan : région d'investissement.

SRI PAB : investissement socialement responsable, respectant les accords de Paris.

UCITS : respect des normes réglementaires européennes.

ETF : il s'agit d'un ETF du point de vue réglementaire.

DR : l'indice boursier est répliqué strictement au travers de chacun de ses composants.

Hedged USD : une couverture de change est assurée du Yen japonais vers le Dollar américain, le porteur est donc finalement exposé au Dollar.

(C) : les dividendes versés par les sociétés japonaises de l'indice sont systématiquement réinvestis au sein de l'ETF.

Pour comprendre le nom d'un ETF, il suffit donc d'analyser correctement les indications qu'il renvoie à son potentiel investisseur. En cas de doute, des informations supplémentaires sont systématiquement mises à votre disposition dans la fiche d'information de l'ETF.

Le responsable de l'équipe de gestion

Vincent Lequertier a de nombreuses années d'expérience en gestion d'actifs. Après une carrière à la banque d'Orsay, il est successivement directeur adjoint actions puis directeur actions. Spécialiste de la gestion allocataire, il devient, en août 2015, le responsable de la gestion allocataire chez WeSave.fr.



Vincent Lequertier
Gérant chez WeSave



Contactez un conseiller au **01 80 49 70 00** ou par email à conseiller@wesave.fr

Du lun. au ven. de 9h à 19h - Après 19h sur RDV

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les informations communiquées dans ce document ne sauraient représenter aucune forme de conseil en investissement, ni obligation de souscription ultérieure. L'investissement en unités de compte présente un risque de perte en capital.

WeSave est une marque de ANATEC- 4 rue Charlemagne 75004 PARIS - SAS au Capital de 272 820 €, ayant pour numéro unique d'immatriculation 523 965 838 au RCS de Paris. N° ORIAS 15 004 968 (www.orias.fr) en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF), Courtier en Assurance, sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest 75436 Paris Cedex 09. Adhérent à l'ANACOFI, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Garantie financière et assurance Responsabilité Civile Professionnelle conformes au Code des Assurances.